

RAPPORT N° 2024-3 - 1 . 12 . 12

au CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 24/06/2024

**Mise à jour du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental.  
Budget général.**

Le présent rapport a pour objet de vous proposer une actualisation du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental du budget général afin de tenir compte de l'évolution des besoins des Val-de-Marnais, des engagements du projet d'administration, des orientations prioritaires de notre collectivité et des nécessités des services départementaux.

**1. Création de 8 emplois par suppression simultanée de 8 emplois dans le cadre d'une évolution des missions des postes :**

L'évolution de l'activité des services en lien avec les besoins de la population amène régulièrement les directions et services à réévaluer et à adapter les missions des postes notamment lors de mouvements de personnels tels que des mutations externes, de la mobilité interne ou des départs à la retraite.

Il est précisé que, si les emplois créés ne peuvent être pourvus par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel sur le fondement de l'article L. 332-8 à L. 332-14 du Code général de la fonction publique.

Suite aux ajustements d'organisation, il est proposé d'adopter les modifications suivantes :

- création de 1 emploi d'attaché par suppression de 1 emploi de cadre de santé suite à la transformation d'un poste de puéricultrice en chargé de mission organisation à la direction des Crèches ;
- création de 1 emploi d'attaché par suppression de 1 emploi d'infirmier en soins généraux de classe normale suite à la transformation d'un poste de responsable d'unité en responsable de service à la direction des Crèches ;
- création de 1 emploi de rédacteur par suppression de 1 emploi d'adjoint administratif suite à la transformation d'un poste d'assistant logistique en gestionnaire recrutement à la direction des Crèches ;
- création de 1 emploi d'ingénieur en chef par suppression de 1 emploi d'ingénieur suite à la transformation d'un poste de chargé d'opération en directeur adjoint à la direction des Bâtiments ;
- création de 1 emploi de rédacteur par suppression de 1 emploi d'ingénieur principal suite à la transformation d'un poste de chargé d'opération en gestionnaire RH à la direction des Bâtiments ;
- création de 1 emploi de rédacteur par suppression de 1 emploi d'attaché principal suite à la transformation d'un poste de responsable MQI/permanence ville en responsable d'équipe à la direction des Relations à la Population ;

- création de 1 emploi d'attaché par suppression de 1 emploi de rédacteur principal de 1ère classe suite à la transformation d'un poste de coordinatrice en responsable de secteur à la direction de la Jeunesse, Sport et des Villages vacances ;
- création de 1 emploi d'ingénieur par suppression de 1 emploi d'administrateur pour exercer les missions de responsable de service à la direction des Ressources Humaines.

**2. Autorisation du recrutement d'un contractuel conformément à l'article L. 343-1 du Code général de la fonction publique pour exercer les missions de directeur général des services départementaux.**

**3. Autorisation du recrutement d'un contractuel conformément à l'article L. 352-4 du Code de général de la fonction publique sur un emploi d'ingénieur pour exercer les missions de responsable de service :**

L'agent recruté sera positionné sur un poste de responsable de service à la direction des Ressources Humaines.

**4. Autorisation de recrutements de contractuels (L. 332-8 2° du Code général de la fonction publique) conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique sur des emplois déjà créés :**

Compte tenu de la difficulté à recruter des titulaires sur les emplois de la collectivité, des besoins de la collectivité et de la nécessité d'assurer la continuité du service public, il est proposé d'autoriser le recrutement de contractuels (article L.332-8 2°) à défaut de candidats titulaires. Ces recrutements, sur des contrats pouvant aller jusqu'à 3 ans, permettront de garantir l'attractivité de la collectivité et de sécuriser le personnel recruté le cas échéant.

Il est donc proposé d'ouvrir à la voie contractuelle les emplois suivants :

- 28 emplois d'attaché pour exercer les missions de :
  - chargé de mission à la direction générale (1) ;
  - chargé de projets à la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi (4) ;
  - chargé de suivi des marchés publics à la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi (2) ;
  - chef de service à la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi (1) ;
  - coach emploi à la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi (2) ;
  - conseiller technique à la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi (1) ;
  - chargé de mission à la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi (1) ;
  - psychologue à la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi (1) ;
  - responsable d'un espace départemental de solidarité à la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi (1) ;
  - responsable de secteur à la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi (4) ;
  - coordinateur dispositif réduction suspension RSA à la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi (1) ;
  - responsable locaux logistiques à la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi (1) ;
  - directeur à la direction de l'Autonomie (1) ;
  - responsable de secteur à la direction de l'Habitat (1) ;
  - directeur adjoint la direction de la Maison départementale des Personnes handicapées (1) ;
  - responsable administratif, financier et environnemental à la direction de l'Accompagnement à la Transition écologique et solidaire (1) ;
  - chargé de mission à la direction de la Voirie et des Mobilités (1) ;

- chargé de projet sécurisation des marchés à la direction des Achats publics et des Marchés (1) ;
  - chargé d'études à la direction des Affaires juridiques et du Patrimoine (1) ;
  - juriste assurance et droit public à la direction des Affaires juridiques et du Patrimoine (1).
- 2 emplois d'attaché de conservation du patrimoine pour exercer les missions de :
    - chargé de l'étude et du développement de la collection à la direction de la Culture (1) ;
    - chargé de projets web à la direction des Archives départementales (1).
- 11 emplois d'assistant socio-éducatif pour exercer les missions de :
    - travailleur social à la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi (7) ;
    - travailleur social volant à la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi (4).
- 1 emploi d'ingénieur pour exercer les missions de :
    - chargé d'opération à la direction du Bâtiment (1).
- 16 emplois de rédacteur pour exercer les missions de : ;
    - secrétaire à la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi (4) ;
    - secrétaire volante à la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi (3) ;
    - assistant de direction à la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi (1) ;
    - assistant administratif à la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi (3) ;
    - correspondant ressources humaines à la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi (1) ;
    - coordinateur dispositif réduction suspension RSA à la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi (1) ;
    - secrétaire à la direction de la Protection maternelle et infantile et Promotion de la Santé (1) ;
    - gestionnaire immobilier à la direction des Affaires juridiques et du Patrimoine (1) ;
    - gestionnaire administratif à la direction des Espaces Verts et des Paysages (1).
- 2 emplois d'assistant de conservation pour exercer les missions de :
    - chargé de l'atelier photographique à la direction des Archives (1) ;
    - chargé des recherches et de la médiation en salle de lecture à la direction des Archives (1).
- 2 emplois de technicien pour exercer les missions de :
    - chargé d'opération à la direction des Espaces verts et des Paysages (1) ;
    - technicien des supports fonctionnels à la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi (1).
- 6 emplois d'adjoint administratif pour exercer les missions de :
    - gestionnaire indus contentieux à la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi (1) ;
    - gestionnaire administratif à la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi (2) ;
    - secrétaire à la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi (2) ;
    - agent administratif d'accueil à la direction des Relations à la Population (1).
- 1 emploi d'adjoint technique pour exercer les missions de :
    - agent d'intervention en serrurerie à la direction de la Logistique Emploi (1).
- 2 emplois d'agent de maîtrise pour exercer les missions de :
    - chef d'équipe d'adjoint à la direction des Espaces Verts et du Paysage (1) ;
    - assistant technico administratif à la direction des Bâtiments (1).

**5. Autorisation du recrutement d'un contractuel non permanent conformément à l'article L. 332-24 du Code général de la fonction publique sur un emploi d'ingénieur pour exercer les missions de chargé de projet à la direction de la Voirie et des Mobilités.**

**6. Autorisation du recrutement de contractuels non permanent suite à un accroissement saisonnier d'activité pour un total de 857 mensualités conformément à l'article L. 332-23 2° du Code général de la fonction publique :**

Ces 857 mensualités ont pour objectif de répondre à l'accroissement saisonnier d'activité des villages vacances. 345 mensualités de saisonniers sont nécessaires pour la saison été 2024 et 512 mensualités pour la saison hiver 2024-2025.

La rémunération de ces agents contractuels sera établie selon les grilles propres à chacun des grades correspondants et dans le respect de la délibération relative au régime indemnitaire de la collectivité.

Au terme de ces modifications, les effectifs budgétaires inscrits au tableau indicatif des grades et emplois du budget général s'établissent à 7 215,5 emplois ouverts.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

Le Président du Conseil départemental,

Rapport présenté par :  
M. WEIL  
Vice président du Conseil départemental

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. G. Filiano". The signature is written in a cursive style with a long horizontal stroke at the bottom.

DÉLIBÉRATION N° 2024 -3 - 1 . 12 . 12

du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 24/06/2024

Le Conseil départemental du Val-de-Marne s'est réuni le 24/06/2024,  
dans la salle des séances de l'Hôtel du Département,  
conformément à l'article L. 3121-9 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Étaient absents excusés :

Membres de la commission ayant donné délégation de vote pour la séance :

**Objet : Mise à jour du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental. Budget général.**

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique et plus particulièrement les articles L. 313-1 et L. 332-8 ;

Vu sa délibération n° 2023-7 - 1.17.17 du 11 décembre 2023 portant mise à jour du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental - Budget général ;

Vu l'avis du comité social territorial ;

Considérant le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental du Val-de-Marne ;

Sur le rapport présenté au nom de la 1<sup>ère</sup> commission par M. Weil ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

**Article 1** : Création de 8 emplois par suppression simultanée de 8 emplois dans le cadre d'une évolution des missions des postes :

- création de 1 emploi d'attaché par suppression de 1 emploi de cadre de santé ;
- création de 1 emploi d'attaché par suppression de 1 emploi d'infirmier en soins généraux de classe normale ;
- création de 1 emploi de rédacteur par suppression de 1 emploi d'adjoint administratif ;
- création de 1 emploi d'ingénieur en chef par suppression de 1 emploi d'ingénieur ;
- création de 1 emploi de rédacteur par suppression de 1 emploi d'ingénieur principal ;
- création de 1 emploi de rédacteur par suppression de 1 emploi d'attaché principal ;
- création de 1 emploi d'attaché par suppression de 1 emploi de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- création de 1 emploi d'ingénieur par suppression de 1 emploi d'administrateur.

**Article 2** : Autorise le recrutement d'un contractuel conformément à l'article L. 343-1 du Code général de la fonction publique pour exercer les missions de directeur général des services départementaux.

**Article 3** : Autorise le recrutement d'un contractuel conformément à l'article L.352-4 du Code général de la fonction publique sur un emploi d'ingénieur pour exercer les missions de responsable de service à la direction des Ressources Humaines.

**Article 4** : Autorise le recrutement de contractuels (L. 332-8 2° du Code général de la fonction publique) conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique sur des emplois déjà créés :

- 28 emplois d'attaché pour exercer les missions de :
  - chargé de mission à la direction générale (1) ;
  - chargé de projets à la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi (4) ;
  - chargé de suivi des marchés publics à la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi (2) ;
  - chef de service à la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi (1) ;
  - coach emploi à la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi (2) ;
  - conseiller technique à la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi (1) ;
  - chargé de mission à la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi (1) ;
  - psychologue à la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi (1) ;
  - responsable d'un espace départemental de solidarité à la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi (1) ;
  - responsable de secteur à la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi (4) ;
  - coordinateur dispositif réduction suspension RSA à la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi (1) ;

- responsable locaux logistiques à la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi (1) ;
  - directeur à la direction de l'Autonomie (1) ;
  - responsable de secteur à la direction de l'Habitat (1) ;
  - directeur adjoint la direction de la Maison départementale des Personnes handicapées (1) ;
  - responsable administratif, financier et environnemental à la direction de l'Accompagnement à la Transition écologique et solidaire (1) ;
  - chargé de mission à la direction de la Voirie et des Mobilités (1) ;
  - chargé de projet sécurisation des marchés à la direction des Achats publics et des Marchés (1) ;
  - chargé d'études à la direction des Affaires juridiques et du Patrimoine (1) ;
  - juriste assurance et droit public à la direction des Affaires juridiques et du Patrimoine (1).
- 2 emplois d'attaché de conservation du patrimoine pour exercer les missions de :
- chargé de l'étude et du développement de la collection à la direction de la Culture (1) ;
  - chargé de projets web à la direction des Archives départementales (1).
- 11 emplois d'assistant socio-éducatif pour exercer les missions de :
- travailleur social à la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi (7) ;
  - travailleur social volant à la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi (4).
- 1 emploi d'ingénieur pour exercer les missions de :
- chargé d'opération à la direction du Bâtiment (1).
- 16 emplois de rédacteur pour exercer les missions de :
- secrétaire à la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi (4) ;
  - secrétaire volante à la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi (3) ;
  - assistant de direction à la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi (1) ;
  - assistant administratif à la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi (3) ;
  - correspondant ressources humaines à la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi (1) ;
  - coordinateur dispositif réduction suspension RSA à la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi (1) ;
  - secrétaire à la direction de la Protection maternelle et infantile et Promotion de la Santé (1) ;
  - gestionnaire immobilier à la direction des Affaires juridiques et du Patrimoine (1) ;
  - gestionnaire administratif à la direction des Espaces verts et des Paysages (1).
- 2 emplois d'assistant de conservation pour exercer les missions de :
- chargé de l'atelier photographique à la direction des Archives (1) ;
  - chargé des recherches et de la médiation en salle de lecture à la direction des Archives (1).
- 2 emplois de technicien pour exercer les missions de :
- chargé d'opération à la direction des Espaces Verts et des Paysages (1) ;
  - technicien des supports fonctionnels à la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi (1).

- 6 emplois d'adjoint administratif pour exercer les missions de :
  - gestionnaire indus contentieux à la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi (1) ;
  - gestionnaire administratif à la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi (2) ;
  - secrétaire à la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi (2) ;
  - agent administratif d'accueil à la direction des Relations à la Population (1).
- 1 emploi d'adjoint technique pour exercer les missions de :
  - agent d'intervention en serrurerie à la direction de la Logistique Emploi (1).
- 2 emplois d'agent de maîtrise pour exercer les missions de :
  - chef d'équipe d'adjoint à la direction des Espaces Verts et du Paysage (1) ;
  - assistant technico administratif à la direction des Bâtiments (1).

**Article 5 :** Autorise le recrutement d'un contractuel non permanent conformément à l'article L. 332-24 du Code général de la fonction publique sur un emploi d'ingénieur pour exercer les missions de chargé de projet à la direction de la Voirie et des Mobilités.

**Article 6 :** Pour les emplois qui ne peuvent être pourvus par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel sur le fondement de l'article L. 332-8 à L. 332-14 du Code général de la fonction publique.

**Article 7 :** La rémunération des agents contractuels sera établie selon les grilles propres à chacun des grades correspondants et dans le respect de la délibération relative au régime indemnitaire de la collectivité.

**Article 8 :** Autorisation du recrutement de contractuels non permanent suite à un accroissement saisonnier d'activité pour un total de 857 mensualités conformément à l'article L. 332-23 2° du Code général de la fonction publique se déclinant comme suit :

- 38 mensualités sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs à temps complet ;
- 43 mensualités sur le cadre d'emplois des agents de maîtrise à temps complet ;
- 495 mensualités sur le cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet ;
- 11 mensualités sur le cadre d'emplois des techniciens à temps complet ;
- 230 mensualités sur le cadre des adjoints d'animation à temps complet ;
- 25 mensualités sur le cadre d'emplois des éducateurs des APS à temps complet ;
- 4 mensualités sur le cadre d'emplois des animateurs à temps complet ;
- 11 mensualités sur le cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants à temps complet.

**Article 9 :** L'ensemble des créations et suppressions précitées vaut modification du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental du budget général.

**Article 10 :** Les crédits correspondants sont inscrits au budget général.



**Article 11 :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle 77000 Melun - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification. La juridiction administrative peut être saisie à partir du site <https://www.telerecours.fr>.

Le Président du Conseil départemental

Olivier Capitanio